

Session du 21 juin 1953
Séance extraordinaire.

Le vingt et un juin mil neuf cent cinquante trois à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de Combrès s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Allary Maire.

Présents : M^{rs} Allary, Ferret, Philippeau, Sampot, Mazière, Viollet, Faure, Bajule, Bauchot, Fichou.

Absent : M^r Chaumier.

Secrétaire : M^r Mazière.

Gérance de la cabine téléphonique.

Sur les plaintes graves portées à la connaissance de Monsieur le Maire contre le gérant de la Cabine téléphonique publique de Combrès, le Conseil Municipal demande à l'unanimité des membres présents, le transfert de cette dernière à environ 50 mètres de distance du lieu actuel, chez Monsieur Giraudet François qui est déjà détenteur de la Recette Buraliste, débitant de tabac, tenant café et qui accepte de prendre en charge cette cabine publique. Monsieur Giraudet est de parfaite moralité; et son commerce ouvert le matin de bonne heure pour être fermé tard dans la soirée, avec une jeune fille pouvant porter les télégrammes ou appels téléphoniques.

Le Conseil Municipal accepte de payer les frais de transfert de la Cabine téléphonique évalués à 5.500 francs.

Le dossier est entre les mains de Monsieur le Directeur Départemental des Postes Télégraphes et Téléphones 43, rue d'Ana à Angoulême.

Caisse Départementale Scolaire.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que : sur les crédits perçus en 1952 au titre de l'Allocation Scolaire, il a été utilisé une somme de 43.158 francs pour l'achat d'un appareil de projection fixe et de films : 1^{ère} urgence.

L'attribution réservant à la commune pour l'année 1952-1953 étant d'environ 115.000 francs. Le Président indique qu'en accord avec les maîtres il propose que ce crédit soit utilisé comme suit :

Matériel pour l'enseignement de la géographie :	15.000
id. des sciences :	10.000
Travail manuel :	5.000
Activités dirigées :	5.000
Éducation physique :	5.000
Livres de bibliothèque :	10.000
Films :	15.000
Peintures intérieures des classes :	50.000
Total :	<u>115.000</u>

Le Conseil Municipal considérant que les dépenses envisagées sont de première urgence, adopte à l'unanimité ce projet.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.
ont signé tous les membres présents.

Alcauf	Saint	Montigny	can	Campot
ellazier	Villed	Saint	<u>Prapel</u>	<u>Nanchot</u>
<u>Figon</u>				